

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 27/11/20
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 27/11/20
Affichage le : 17/12/20
Transmission préfecture le : 14/12/20
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20201211-lmc1118300-DE-1-1
Du : 14/12/20
Délibération exécutoire le : 17/12/20

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 11 décembre 2020

POLITIQUE B07 RSA ET INSERTION

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE A L'ASSOCIATION
RELAIS POUR L'EDUCATION ET L'INSERTION DES JEUNES
(ARPEIJE) POUR LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE
PERSONNALISE (ASP) POUR DES PUBLICS EN INSERTION (215 000 €)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2018-CD-4-5798.1 du 28 septembre 2018 adoptant le schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts-de-Seine 2018-2022,

Vu le Règlement budgétaire et financier du Département en vigueur fixant les principes de financement des subventions,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental,

Sa commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales entendue,

Sa commission des Finances et des Affaires européennes et générales consultée,

Considérant qu'au titre de sa politique d'action sociale et d'insertion, le Département des Yvelines entend soutenir des projets portant sur l'accompagnement vers et dans le soin des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ayant des problématiques de santé psychique,

Considérant que dans ce cadre, il convient de contribuer à la mise en œuvre de ces actions par l'attribution de subventions,

Considérant que l'association relais pour l'éducation et l'insertion des jeunes (ARPEIJE) a montré sa capacité à développer des actions de prévention et de soutien aux publics fragilisés, de renforcement du lien social et d'aide à l'insertion,

Considérant la demande de subvention présentée par l'association relais pour l'éducation et l'insertion des jeunes (ARPEIJE) le 15 octobre 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'attribution à l'association relais pour l'éducation et l'insertion des jeunes (ARPEIJE) d'une subvention départementale de fonctionnement au titre du Programme 2001P239 - INSERTION SOCIALE, d'un montant de 215 000€.

Approuve les termes de la convention de financement à conclure entre l'association relais pour l'éducation et l'insertion des jeunes (ARPEIJE) et le Département des Yvelines figurant en annexe de la présente délibération.

Autorise le Président du conseil départemental à signer ladite convention et ses annexes, ses éventuels avenants, à l'exclusion de ceux ayant une incidence financière.

Dit que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget départemental 2021 et suivants sur le chapitre 65, article 6574.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 11 décembre 2020

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE A L'ASSOCIATION
RELAIS POUR L'EDUCATION ET L'INSERTION DES JEUNES
(ARPEIJE) POUR LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE
PERSONNALISE (ASP) POUR DES PUBLICS EN INSERTION (215 000 €)**

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Karl Olive

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Pierre Fond.

Procurations (5) : Sonia Brau à Philippe Benassaya, Monsieur Nicolas Dainville à Anne Capiaux, Elisabeth Guyard à Jean-Noël Amadei, Didier Jouy à Josette Jean, Elodie Sornay à Karl Olive.